

Que valent nos bonnes œuvres devant Dieu?

ÉTUDES DANS LA 1689 – PARTIE 73

~ 1689 16.5-6 ~

Nos œuvres n'ont aucune valeur propre devant Dieu et ne peuvent donc rien mériter devant lui. Elles sont cependant déclarées bonnes et récompensées par Dieu grâce à la médiation de son Fils. ~ Éphésiens 2.8-10

Après avoir traité de la *capacité* du pécheur à faire de bonnes œuvres (par. 3-4), la confession de foi s'attaque à la *valeur* de ces œuvres. Le paragraphe 5 précise ce qu'elles ne valent pas tandis que le paragraphe 6 décrit positivement ce qu'elles valent.

(Par. 5) Nous ne pouvons pas, par nos meilleures œuvres, mériter le pardon du péché ou la vie éternelle auprès de Dieu tant est grande la disproportion entre ces œuvres et la gloire à venir, et infinie la distance entre nous et Dieu ; nous ne pouvons ni tirer avantage d'elles, ni satisfaire par elles la dette de nos péchés antérieurs. Mais quand nous avons fait tout ce que nous pouvions faire, nous n'avons fait que notre devoir, et nous sommes des serviteurs inutiles. Pour autant qu'elles sont bonnes, nos œuvres procèdent de l'Esprit, et pour autant que nous en sommes responsables, elles sont souillées et mêlées à tant de faiblesse et d'imperfection qu'elles ne peuvent supporter la sévérité du jugement de Dieu.

Dans ce paragraphe nous lisons quatre raisons pour lesquelles les bonnes œuvres ne sont pas méritoires et, plus spécifiquement, pourquoi il est impossible qu'elles puissent mériter le pardon des péchés ou la vie éternelle.

La première raison est la disproportion entre la valeur de nos œuvres et le salut que nous recevons. Si la Bible enseigne le salut par les œuvres, comme certains le croient, il faut tout de même admettre qu'il n'y a pas de commune mesure entre ces œuvres et la récompense qu'elles obtiennent, un peu comme dans la comparaison entre les souffrances présentes et la gloire à venir (Rm 8.18). Même dans la perspective d'un salut par les œuvres celles-ci ne seraient pas proprement méritoires puisqu'elles recevraient infiniment au-delà de ce qu'elles peuvent mériter. L'Écriture est cependant formelle : le salut ne résulte ni en totalité ni en partie de nos œuvres (Rm 3.20, 4.6 ; Ep 2.8-9). *Si le salut est gratuit, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais c'est parce qu'il est si grandiose qu'il ne peut être mérité, seulement donné.*

Deuxièmement, nos œuvres ne peuvent pas être méritoires, car elles sont inutiles à Dieu. Jésus rappelle notre posture face à Dieu par la parabole du serviteur inutile qui révèle que nos œuvres, bien que dues, n'obtiennent pas un dû : « Vous de même, quand vous avez fait tout ce qui vous a été ordonné, dites: Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devons faire. » (Lc 17.10). *Dieu ne peut rien nous devoir, car nous ne pouvons rien lui apporter* (Jb 41.2 ; Rm 11.35). Ainsi, quoi qu'elles soient et quoi qu'elles valent, les bonnes œuvres ne peuvent jamais mettre Dieu en dette envers l'homme. Nos œuvres peuvent être profitables à l'homme et même mériter d'être rémunérées (Lc 10.7 ; Ac 18.27) ; elles ne sont cependant pas équivalentes devant Dieu (Jb 22.2-3).

Troisièmement, nos œuvres, dans la mesure où elles sont bonnes, viennent de l'Esprit de Dieu en nous. Dieu nous devrait-il un salaire pour quelque chose qu'il fait lui-même? *La capacité de produire du fruit agréable à Dieu est une grâce* (Ga 5.22). Les bonnes œuvres sont le *fruit* et non le *prix* de la vie éternelle (2 Co 5.17-18 ; Jc 2.18).

La quatrième raison qui nous est donnée pour contester la théologie du mérite est l'imperfection de nos œuvres. Comment des œuvres imparfaites et encore souillées par notre corruption pourraient-elles satisfaire la justice divine? Les œuvres des croyants sont peut-être *bonnes*, mais elles ne sont pas *parfaites*. Il ne s'agit pas d'une contradiction, mais d'une distinction entre la *valeur propre* de nos œuvres et leur *valeur en Jésus-Christ* (celle-ci est développée au paragraphe suivant).

En arrêtant ici nous pourrions conclure que les bonnes œuvres n'ont aucune valeur devant Dieu, mais cette conclusion serait fautive. Non seulement les œuvres des croyants sont agréées par Dieu, mais elles sont aussi récompensées par lui. Comment est-ce possible après tout ce qui vient d'être dit concernant l'absence de mérite propre aux bonnes œuvres? Le paragraphe 6 répond à cette question.

(Par. 6) Néanmoins, les croyants étant acceptés par Christ, leurs œuvres bonnes sont elles aussi acceptées en lui. Cela a lieu non parce qu'ils sont en cette vie entièrement innocents et irréprochables devant Dieu, mais parce qu'il plaît à Dieu, qui les considère en son Fils, de les accepter, et de récompenser ce qui est sincère bien que ce soit accompagné de nombreuses faiblesses et imperfections.

La base de l'acceptabilité de nos œuvres est la même que l'acceptabilité de nos personnes devant Dieu : l'une et l'autre sont acceptées par la médiation de Jésus-Christ (Hé 11.4). De la même façon qu'Aaron devait porter *symboliquement* l'impureté d'Israël pour que ses offrandes soient agréées devant l'Éternel (Ex 28.38), Christ intercède *efficacement* afin que nos œuvres soient agréables à Dieu (1 Pi 2.5). Quel repos de savoir que nos œuvres, si imparfaites soient-elles, sont néanmoins déclarées bonnes et sont acceptées par Dieu en vertu de la foi en son Fils!

Qui plus est, ces œuvres rendues bonnes par la médiation du Christ, seront récompensées. Ces récompenses ne sont manifestement pas une *rétribution selon le mérite*, mais une *faveur selon la grâce*. Tout ce que Dieu ajoute au salut mérité par le Fils est une grâce (Rm 8.32). Ainsi, toute doctrine des récompenses ne doit pas être appréhendée dans la catégorie du mérite, mais dans celle de la grâce. Le bon et fidèle serviteur qui a fait peu, mais qui reçoit beaucoup (Mt 25.20), ou les ouvriers de l'Évangile récompensés au jugement dernier (1 Co 3.5-15) reçoivent ce qu'ils ne méritent pas. Il y a bien une relation entre la récompense et le travail (1 Co 3.8), mais tout degré de supériorité est attribuable en propre à la grâce (1 Co 15.10) et en second lieu à la responsabilité humaine (Ph 2.12-13, 16).